

Personne chargée du dossier :
Christine CLAUDEL-LECHEVALLIER
Direction de la Formation, de l'Orientation et de l'Insertion
Professionnelle
Tél : 03 54 50 41 26
DFOIP/PEJ/CCL/12-

Nancy, le Mardi 23 octobre 2012

Le Vice-Président de l'Université de Lorraine

à

Mesdames et Messieurs les membres
du Conseil de la Formation

Mesdames et Messieurs les invités

Objet : Réunion du Conseil de la Formation

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil de la Formation qui se tiendra le :

Mardi 6 novembre 2012 de 09h00 à 12h30

Salle Gallé – 2^{ème} étage

Site de Brabois – 2 avenue de la Forêt de Haye – Vandoeuvre-les-Nancy

Ordre du jour :

1. Informations du Président et du Vice-Président

2. Approbation du compte rendu du conseil de la formation du 18 septembre 2012

3. Investissement d'avenir : initiatives d'excellence en formations innovantes

4. Formation

- 4.1- Campagne d'habilitation 2013-2017 : point sur les licences professionnelles
- 4.2- Demande de création de la licence professionnelle Service de Communication et d'Information Multimédia de Proximité et Produits Appliqués
- 4.3- Propositions d'ouverture, de fermeture et de modification des formations professionnelles par apprentissage
- 4.4- Proposition d'harmonisation de la procédure VAE pour l'Université de Lorraine
- 4.5- Mise en œuvre du TOEIC à l'Université de Lorraine

5. Conventions

6. Questions diverses

Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint pour cette réunion, je vous invite à participer à une nouvelle réunion du Conseil de la Formation à **9h30** avec un ordre du jour identique.

Quorum et procuration (art.8.2 du règlement intérieur de l'Université de Lorraine) :

Pour être ouverte, la séance nécessite la présence effective de la moitié des membres en exercice (les procurations ne sont pas comptabilisées dans les présences effectives).

En cas d'indisponibilité, je vous demande de faire parvenir à la Présidence de l'Université – Direction de la Formation, de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle – une procuration nominative. Nul ne peut déléguer plus d'une procuration.

UNIVERSITÉ DE LORRAINE
34 COURS LEOPOLD GROS
54052 NANCY CEDEX

TEL : 03 54 50 54 00

CONTACT@UNIV-LORRAINE.FR

WWW.UNIV-LORRAINE.FR

Je vous prie de vous rappeler que les usagers élus membres du conseil qui ne peuvent assister au conseil doivent d'abord faire appel à leur suppléant avant de donner procuration à tout autre membre du conseil.



**UNIVERSITÉ
DE LORRAINE**

La présente convocation vaut ordre de mission.

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sincères salutations.


Etienne BAUMGARTNER

P.J. : Procuration